

COMMUNE DE CONDETTE

PROJET D'ATTRIBUTION D'UNE AIDE MUNICIPALE
AUX ÉTUDIANTS

Documents à compléter et à retourner en Mairie avant le 20 janvier 2025

NOM :

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :

LIEU DE NAISSANCE :

ADRESSE :

TÉLÉPHONE :

ÉTUDES

UNIVERSITÉ :

FACULTÉ :

ÉCOLE :

AGE À LA RENTRÉE SCOLAIRE 2024 :

QUOTIENT FAMILIAL : (voir avis d'imposition 2024)

PIÈCES À FOURNIR :

- Certificat de scolarité
- Photocopie de l'avis d'imposition 2024 (sur revenus 2023)
- Relevé d'Identité Bancaire

CONDITIONS :

*Le mode de calcul est le suivant : revenu imposable
nbre de parts x 12 mois*

Quotient familial < à 700 € = aide de 300,00 €
700 € ≤ Quotient familial < 900 € = aide de 200,00 €
900 € ≤ Quotient familial < 1100 € = aide de 150,00 €

Avoir moins de 25 ans au 31 Décembre 2024

LES CAS PARTICULIERS SERONT ÉTUDIÉS EN COMMISSION SCOLAIRE.